

Etréchy

ensemble et solidaires

ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

30 Grande rue, 91580 ETRECHY.

etrechy.ensol@free.fr

06-75-58-65-05

http://etrechy.ensol.free.fr/

Etréchy, le 15 octobre 2013.

Dans le cadre de l'article 3 du règlement intérieur de notre Conseil municipal voté le 30 mars 2009, j'ai l'honneur, au nom du groupe ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES, de déposer ici les questions orales suivantes pour le prochain Conseil municipal du 18 octobre 2013.

Michel GLEYZE./.

--O--

QUESTIONS AU CONSEIL DU 18/10/2013.

1. Dégradations rue Alfred de Musset, rue du Moulin à vent, rue du Sire de Brisset...

Il y a quelques jours des dégradations ont été constatées dans le Roussay. Pouvez-vous nous indiquer combien d'administrés ont fait appel aux dispositions prévues dans la délibération 018/2012 ? Au-delà de cet épisode, combien de fois nos services communaux ont-ils été sollicités depuis l'adoption de cette délibération, et pouvez-vous nous indiquer si les suites judiciaires initiées par la Commune ont abouti ?

Par ailleurs, quelle est l'évolution des délits dans notre Commune par rapport aux plaintes déposées par nos concitoyens et aux constats des différentes forces de l'ordre ? Pourriez-vous présenter cette évolution lors d'un prochain Conseil ?

2. Extinction des enseignes commerciales.

L'arrêté du 25 janvier 2013 (DEVP1301594A) relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels concerne l'obligation d'extinction des dispositifs lumineux : les publicités lumineuses doivent être éteintes la nuit, entre une heure et six heures du matin.

Or à ce jour, plusieurs enseignes et/ou magasins sont éclairés dans cette période. Quelle action allez-vous adopter pour faire respecter ce texte ? Et le cas échéant, quelles sont les dérogations préfectorales qui auraient été attribuées à l'un ou l'autre des lieux actuellement éclairés ?

